

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 11 juillet 2016

16-148

OBJET : Présentation du rapport annuel d'activité du délégataire des marchés alimentaires de Nogent sur Marne pour l'année 2015.

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 11 juillet 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

PRESENTS :

- | | | |
|---------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| - ADENOT Dominique | - COCQ François | - LIBERT-ALBANDEL Charlotte |
| - ADOMO Caroline | - COUSIN Thierry | - LOUVIGNE Robin |
| - AMAR Sophie | - CROCHETON Florence | - MARTIN Jacques J.P. |
| - AVOGNON ZONON Clémence | - DALLEAU Isabelle | - MARTINEAU Pascal |
| - BARNOYER Thierry | - DELECROIX Pierre-Michel | - OUDINET Michel |
| - BEGAT Jean-Philippe | - DROUVILLE Sylvain | - PANNETIER Gilles |
| - BENISTI Jacques Alain | - DUVAUDIER Michel | - PARRAIN Mary France |
| - BERRIOS Sylvain | - FACCHINI Monique | - PASTERNAK Jean-Jacques |
| - CADEDDU Jean-Luc | - FENASSE Delphine | - PAVIE Alain |
| - CAILLEREZ Adrien | - GAUTRAIS Jean-Philippe | - PETTENI Henri |
| - CANALES Chantal | - GAUVIN Brigitte | - PINEL Vincent |
| - CAPITANIO Olivier | - GICQUEL Hervé | - PIO Régis |
| - CAPORAL ChrYSIS | - GUIGNARD Jean-Jacques | - PRIMEVERT Catherine |
| - CARTIGNY Pierre | - HERBERT Delphine | - RISPAL Yoann |
| - CHABOT Sabine | - JEANNE Laurent | - ROYER Christel |
| - CHAMBRE MARTIN Brigitte | - KARACA Sengul | - SEMO Igor |
| - CHARBONNEL Michèle | - KENNEDY Marie | - SPILBAUER Jean-Pierre |
| - CHARDIN Sylvie | - LACHELACHE Nassim | - TOLLARD Virginie |
| - CHAULIEU Stéphane | - LAFON Laurent | - TRIMBACH Pascale |
| - CHETARD Catherine | - LAMBERT Gérard | - VISCARDI Jacqueline |
| - CLODONG Nicolas | - LE BIDEAU Dominique | |

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Monsieur BEAUDOUIN Patrick a donné pouvoir à Madame CROCHETON Florence,
 Monsieur BENSOUSSAN Éric a donné pouvoir à Monsieur PANNETIER Gilles,
 Monsieur CAMBON Christian a donné pouvoir à Monsieur SEMO Igor,
 Monsieur CARREZ Gilles a donné pouvoir à Madame ROYER Christel,
 Madame CERCLEY Nicole a donné pouvoir à Madame VISCARDI Jacqueline,
 Monsieur CIPRIANO Philippe a donné pouvoir à Madame CARPENTIER Agnès,
 Monsieur DEGRASSAT Alain a donné pouvoir à Monsieur MARTIN Jacques JP,
 Madame DRAI Carole a donné pouvoir à Monsieur BERRIOS Sylvain,
 Monsieur FAUTRE Christian a donné pouvoir à Monsieur LAMBERT Gérard,
 Monsieur GAILHAC Benoît a donné pouvoir à Monsieur GICQUEL Hervé
 Monsieur GAILLARD René a donné pouvoir à Monsieur PETTENI Henri,
 Monsieur GRESSIER Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame TOLLARD Virginie,
 Monsieur HERBILLON Michel a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO Olivier,
 Madame HOUDOT Florence a donné pouvoir à Monsieur CARTIGNY Pierre,
 Monsieur LE GUILLOU Patrick a donné pouvoir à Monsieur ADENOT Dominique,
 Madame RASETTI Christine a donné pouvoir à Madame PARRAIN Mary France,
 Madame TRICOCHÉ Annie a donné pouvoir à Madame PRIMEVERT Catherine,
 Madame ZELIOLI Valérie a donné pouvoir à Madame KENNEDY Marie,
 Madame RYNINE Christine a donné pouvoir à Madame CANALES Chantal,
 Monsieur ROESH Germain a donné pouvoir à Madame CHABOT Sabine,
 Monsieur LEBEAU Pierre a donné pouvoir à Madame LE BIDEAU Dominique,
 Madame MAFFRE-SABATIER Anne-Marie a donné pouvoir à Madame ADOMO,
 Monsieur MEDINA Marc a donné pouvoir à Madame TRIMBACH Pascale,
 Madame CARPENTIER Agnès a donné pouvoir à Monsieur CAILLEREZ Adrien

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20160711-16-148- DE Date de réception préfecture :

ABSENTS NON REPRESENTES :

Monsieur DOSNE Olivier
Madame TRICOT-DEVERT Sylvie
Monsieur VOGUET Jean-François

Soit 86 conseillers présents ou représentés,

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur SEMO Igor

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160711-16-148-
DE
Date de réception préfecture :

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 11 JUILLET 2016

OBJET : Présentation du rapport annuel d'activité du délégataire des marchés alimentaires de Nogent sur Marne pour l'année 2015.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire produit chaque année, avant le 1^{er} juin, à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service,

CONSIDERANT que « les Fils de Madame Géraud », délégataire en charge de la gestion et de l'exploitation des marchés alimentaires du Centre et du marché Leclerc de Nogent sur Marne, a produit ce rapport,

CONSIDERANT le rapport annuel d'activité 2015 et ses annexes établi par la société « Les Fils de Madame Géraud »,

DELIBERE

A l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE du rapport (exercice 2015) présenté par les « Fils de Madame Géraud » en charge de la gestion et de l'exploitation des marchés alimentaires du Centre et du marché Leclerc de Nogent- sur-Marne.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,


Jacques JP MARTIN



Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160711-16-148-
DE
Date de réception préfecture :